

Diplôme d'état Infirmier Pratique Avancée



Composante
Faculté
de santé,
Formation
continue en
santé

Présentation

Formation sur 2 ans (4 Mentions : Pathologies chroniques - Oncologie - Maladies rénales - Santé mentale et psychiatrie)

Les universités d'Angers et de Tours co-organisent une formation spécifique en pratique avancée de deux ans reconnue au grade de master destinée aux professionnels de santé titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier. Elle est construite en collaboration avec les établissements de santé et les secteurs extra-hospitaliers et permet la validation universitaire de l'attestation en éducation thérapeutique.

Objectifs

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice infirmier en pratique avancée ainsi que la maîtrise des attendus pédagogiques correspondant au grade universitaire délivré.

- * Favoriser l'autonomie pour la pratique clinique
- * Améliorer les parcours de santé dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire
- * Apporter une réponse aux enjeux de santé publique

Organisation

Contrôle des connaissances

Validation du D.E. : présence active aux sessions / contrôle continu à chaque Unité d'Enseignement (UE) / rédaction et soutenance d'un mémoire / évaluation des stages.

Admission

Conditions d'accès

Être titulaire d'un diplôme infirmier et justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmière.

Avant de candidater, merci de vous munir de votre CV, lettre de motivation, de votre dernier diplôme obtenu, de l'attestation justifiant les 40 heures en Éducation Thérapeutique du Patient (si obtenue), d'une attestation de travail*.

**Pour les libéraux, une attestation URSSAF et/ou un justificatif de l'ordre des infirmiers et/ou un certificat d'installation suffisent.*

CANDIDATURE EN LIGNE du 10 avril au 3 mai 2020

Modalités d'inscription

La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation précisant votre préférence entre les 3 mentions, pièce d'identité, diplôme principal, attestation ETP). Le dossier de validation des acquis pédagogiques et professionnels (VAPP) est intégré au dossier de candidature :

[cliquez ici](#) pour plus d'informations sur la VAPP.

Sélection : le recrutement est effectué après examen du dossier et entretien (mai-juin).

CANDIDATURE EN LIGNE du 10 avril au 3 mai 2020

Public cible

Dans un contexte de formation tout au long de la vie, cette formation s'adresse à des professionnels de santé infirmiers.

Droits de scolarité

8400 euros (4200 euros par an). Formation éligible au CPF (code CPF par mention «pathologies chroniques» : 238 703,

«oncologie»: 238 704, «maladie rénale» : 238 705, «santé mentale» : en cours de création).

Capacité d'accueil


Groupe de 25 personnes maximum


Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Sandy CAHEN

 02.41.73.58.76

 sandy.cahen@univ-angers.fr